



FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 26 janvier 2012, 11-10.189

FAITS : Un salarié embauché comme responsable de division, a été licencié après mise à pied conservatoire, par un supérieur hiérarchique par un collègue via sa messagerie électronique pendant des heures de travail.

travail.

PROCEDURE ET PRETENTIONS DE LA COUR
dommages-intérêts.

La Cour d'appel le
l'activité profes
qu'il avait

ion de

er à
et

Cliquez sur "télécharger"
pour consulter l'intégralité du document

qu'autorisait la
ait un manquement
tant moins admissible qu'il

son supérieur hiérarchique dans un mail
temps et du lieu de travail, est-il constitué

OPINION : La cour de cassation répond par la
elle énonce que l'envoi du courriel litigieux
du temps et du lieu de travail, à l'adresse
conférait à ce message un caractère
obligation de loyauté envers son supérieur

Cliquez sur "télécharger"
pour consulter l'intégralité du document

